

## Compte-rendu du Conseil de l'UFR de physique du 16/01/2015

Présents : Marc Apfel, Bruno Andreotti, Christophe Barrière, Pascal David, Sara Ducci, François Gallet, Catherine Jacquard, Jérôme Jovet, Agnès Maître, Vincent Repain, Philippe Schwemling.

Représentés : Julien Browaey (par C. Barrière), Sylvain Chaty (par F. Gallet), Mourad Chérif (par V. Repain), Pascale Nouchi (par S. Ducci).

Invités permanents : Atef Asnacios, Jean-Marc di Meglio, Francis Richard, Etienne Rolley.

Invités : François Villa (Vice-président du Conseil d'Administration) et Pascale Saint-Cyr (Directrice Générale des Services).

La séance débute à 9h30. François Gallet est président et secrétaire de séance.

-----

### 1) Discussion sur le projet de CPOM (Contrat Pluriannuel Objectifs Moyens)

Sans reprendre le descriptif détaillé du projet, qui a été déjà présenté en conseil d'UFR, François Villa souligne quelques points essentiels : un des objectifs est d'éviter le marathon annuel des demandes de moyens, entre la commission postes et les entretiens budgétaires ; il est important de redonner du sens à notre action, et de la place à la durée, même en période de crise budgétaire ; le CPOM est un outil pour mettre en avant la stratégie de notre établissement, et affirmer les singularités de Paris Diderot au sein de la ComUE.

Discussion :

F. Gallet : est-ce que ça vaut la peine de se lancer dans une opération de cette ampleur compte tenu de la faiblesse des moyens qui pourront être distribués, et du fait que la présidence n'est pas en mesure de garantir ses engagements ?

P. David : pourquoi instaurer un deuxième contrat alors que notre stratégie pluriannuelle est déjà inscrite dans le contrat quinquennal ? D'autre part le CPOM apparait comme un instrument de la politique actuelle de management de la recherche, dominée par la culture des projets.

B. Andreotti : s'oppose au côté formel, "juridique", d'un contrat, et souhaite une simple navette entre les composantes et la présidence.

F. Villa : la forme actuelle du contrat quinquennal est inadaptée, la stratégie des composantes n'y est pas lisible. Le CPOM permettrait de faire de vrais choix en fonction de la stratégie des composantes plutôt que d'opérer un saupoudrage des coupes budgétaires. Les situations de crise ne sont pas nécessairement les moins propices à l'invention et au mouvement. On peut faire des projets (c'est même nécessaire) sans pour autant tomber dans la culture de l'appel à projet. A propos de projet, la ComUE a pour ambition la reconfiguration du paysage universitaire, c'est donc à nous de nous approprier les projets de Paris-Diderot et de les faire vivre : Paris 5 et Paris 13 sont favorable à la fusion des universités, Paris Diderot s'y oppose. Quant aux moyens actuels, en effet très limités, c'est une réalité dont nous ne pouvons pas faire abstraction, et nous devons donc répartir ces moyens de la façon la plus transparente et la plus claire possible.

F. Gallet : il faut clarifier la méthode qui donnera son contenu au CPOM : est ce qu'il s'appuiera avant tout sur la stratégie scientifique et pédagogique de la composante, ou au contraire sur un ensemble de données et d'indicateurs forcément réducteurs ?

F. Villa : La stratégie doit être mise en avant, mais on ne peut pas s'affranchir complètement des données et indicateurs, même si leur signification n'est pas la même selon les secteurs et les composantes. Cela doit être pris en compte, et le positionnement du curseur entre stratégie et indicateurs est un point important.

F. Richard : Pourquoi prendre une décision maintenant alors que la réflexion sur la forme et les contenus de ce CPOM est en cours ?

F. Villa : Pour l'instant il ne s'agit que d'adopter une position de principe, de valider une orientation. Cela n'a pas d'incidence sur la décision future de signer ou non le contrat, une fois élaboré.

V. Repain : Quelle sera l'articulation avec les projets de structuration de la ComUE, notamment concernant la création des pôles et les regroupements de composantes ? Est-ce que le CPOM est un instrument contre davantage d'intégration dans la ComUE ?

F. Villa : L'existence des CPOM peut empêcher de détruire des spécificités de notre établissement, et protéger certains fleurons de sa recherche. Il est vrai que mettre ce projet en place avec 20 composantes est lourd, mais ce sera aux composantes elles-mêmes de proposer des regroupements si elles le souhaitent. Aucune restructuration ne sera imposée d'en haut. La ComUE a des prérogatives limitées, par exemple sur les études doctorales, les relations internationales ou la création d'instituts thématiques transdisciplinaires . La vocation des pôles est de créer des synergies "recherche" au niveau de SPC, avec peu d'incidence sur les formations.

A. Asnacios : pose le problème de la temporalité et du rythme des réformes, de la multiplication des changements, qui déstabilisent nos missions et notre construction de l'avenir. Ce n'est pas parce que "le train est lancé" qu'il faut le prendre en marche. Il conteste d'autre part le fait qu'on ait besoin de signer un contrat pour travailler dans la confiance.

F. Villa : On ne peut pas dire que nous sommes dans la précipitation puisque le projet de CPOM a été évoqué dès octobre et que la discussion se poursuit. D'autre part il ne s'agit pas de "prendre le train en marche" car "nous sommes déjà dans le train".

B. Andreotti : identifie deux problèmes : le premier, à grande échelle, est que le CPOM apporte une mauvaise réponse à une question qui ne se pose pas. En Ile-de-France la physique est fortement présente sur deux sites : autour de Saclay d'un côté et à Paris-Centre de l'autre, avec une absence de structuration dans le deuxième cas. La démarche de SPC vers une université fusionnée va à l'encontre de ce besoin de structuration inter-sites.

F. Villa : le CPOM pourrait justement répondre à cette question de la spécificité de la physique, en mettant en avant la nécessité de collaborations en dehors de SPC. Le CPOM peut être utilisé pour défendre les singularités de chaque composante.

B. Andreotti : le deuxième problème est la méthode de gestion de la recherche sur projet, au moyen de contrats, qui est une méthode issue du management . La forme juridique d'un contrat, avec ses implications nécessairement coercitives, doit être rejetée car contraire à notre liberté académique.

F. Villa : Il ne faut pas prêter à ce contrat une intention contraignante qu'il n'a pas. La gestion de la recherche par contrats est déjà partout présente dans le système universitaire actuel (contrat ANR, contrats européens...), nous dénonçons tous ce système mais nous nous y soumettons pour pouvoir faire aboutir nos projets. Essayons de faire évoluer cet état de choses de l'intérieur dans le sens que nous souhaitons, en tenant compte des contraintes du paysage actuel.

A. Maître : La visibilité de la physique à Paris-centre est en effet un point très important. D'autre part les tutelles (essentiellement le CNRS) ont instauré un dialogue de gestion régulier avec les UMR, est-ce que l'université y participe et est-ce que le CPOM est construit dans cette optique d'avoir plus de visibilité sur la gestion à moyen terme avec les tutelles ?

F. Villa : Oui, l'université participe au dialogue de gestion et le CPOM facilitera les échanges et le partage de données avec les autres tutelles.

J-M. di Meglio : La notion de contrat suppose un engagement réciproque, mais on sait que ce n'est pas possible pour la présidence de s'engager formellement, puisqu'elle n'a pas la maîtrise de ses ressources, encore moins dans la période de restrictions actuelle.

F. Villa : C'est une vraie question. En faisant des projections réalistes, la présidence pourra s'engager sur une fraction X des moyens qui seront distribués, mais il n'existe pas de garantie absolue. En revanche la présidence s'engage sur la simplification des procédures administratives qui sont associées à la mise en place de ce contrat.

Le débat se poursuit en interne après le départ de F. Villa et P. Saint-Cyr, essentiellement autour des mêmes arguments pour et contre qui ont été déjà exprimés.

Le conseil vote sur le principe de mise en place du CPOM tel qu'il est présenté actuellement : POUR : 5 ; CONTRE : 6 ; Abstentions : 4.

La proposition suivante est également mise aux voix : Le conseil est favorable à une réflexion stratégique interne, sur une échelle de temps pluriannuelle, qui intègre les contraintes actuelles pesant sur le budget de l'enseignement et de la recherche ; en revanche il s'oppose à la forme d'un contrat passé entre la présidence et les composantes.

POUR : 9 ; CONTRE : 1 ; Abstentions : 4

-----

**2 ) Question diverse :** la DRH demande à l'UFR de Physique et à l'UFR de Chimie de se prononcer sur le changement de laboratoire de Gaëlle Charron, MCF à l'UFR de Chimie, qui est en stage depuis un an au laboratoire MSC et souhaite intégrer définitivement ce laboratoire. Le conseil de laboratoire de MSC a donné un avis favorable.

Proposition adoptée à l'unanimité (15 pour) : Le conseil considère qu'il ne lui appartient pas de se prononcer sur la demande de changement de laboratoire de Gaëlle Charron, celle-ci étant libre d'effectuer sa recherche dans le laboratoire de son choix au sein de l'établissement. Le conseil prend acte du souhait de Gaëlle Charron, et se félicite de son arrivée au laboratoire MSC.